



Communiqué de presse

Les résultats de l'indice de la perception de la corruption (IPC) au niveau international sont publiés à Londres le 20 octobre. La mesure de la corruption se base sur des sondages qui reflètent la perception des milieux d'affaires, des universitaires et des analystes de risques-pays. En 2004, 146 pays ont été classés à partir de 18 enquêtes réalisées par 12 organismes indépendants. L'Indice ne comprend que les pays ayant fait l'objet d'au moins trois enquêtes.

Le classement par pays fait apparaître en tête les pays les plus transparents à savoir la Finlande – avec 9 points -, suivie de la nouvelle Zélande et du Danemark. Par contre les deux derniers pays qui souffrent le plus de la corruption sont le Bangladesh et Haïti (1,5 point).

Le Maroc qui a fait l'objet de 7 enquêtes différentes recule, encore cette année, dans le classement. Il passe du rang 70 à 77 (se situant au même rang que le Bénin, l'Égypte et le Mali). Cette régression est encore plus nette au cours des 5 dernières années, passant de la position 45 à 77. Plus préoccupante encore, la note du Maroc qui déjà n'était pas reluisante avec 4,1 points en 1999 a reculé à 3,2 points en 2004. Ainsi le Maroc se trouve dans une situation endémique de corruption qui a tendance à s'aggraver davantage avec le temps. Situation désormais reconnue aussi bien par les acteurs nationaux que par ceux internationaux.

A partir de ce constat qui confirme les résultats d'autres enquêtes nationales, Transparency Maroc souligne encore une fois la gravité du développement de la corruption et ses conséquences dramatiques sur les citoyens, sur l'environnement économique et social et par conséquent sur le développement du pays en général. Transparency Maroc renouvelle avec force son appel en direction des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés pour s'engager d'urgence dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Le manifeste composé de 15 mesures de lutte contre la corruption proposé par Transparency Maroc peut servir de base de dialogue pour initier une dynamique et une mobilisation nationales contre le phénomène de la corruption. Ce qui nécessite la promotion de la culture de la responsabilité, de l'obligation de rendre compte et la rupture avec l'impunité ambiante, autrement dit l'application de la loi. Une telle dynamique devant initier le plus vite possible des réformes juridiques, institutionnelles, éducatives et de sensibilisation.

Par ailleurs, le gouvernement est appelé à prolonger l'adhésion du Maroc à la Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption par sa publication au Bulletin Officiel et à la mise en place des mesures destinées à assurer son application.



Association Marocaine de lutte contre la corruption
Transparency Maroc
Casablanca le 20 octobre 2004

Données Statistiques

Evolution du classement et du score du Maroc dans l'IPC

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Classement	45	37	-	52	70	77
Score IPC	4,1	4,7	-	3,7	3,3	3,2
Nombre de pays	99	90	91	102	133	145

Classement de quelques pays du classement CPI

Classement	Pays	Note IPC 2004	Sources utilisées
1	Finlande	9,7	9
2	Nouvelle-Zélande	9,6	9
3	Danemark	9,5	10
	Islande	9,5	8
5	Singapour	9,3	13
22	France	7,1	12
	Espagne	7,1	11
34	Bahrayn	5,8	5
37	Jordanie	5,3	9
38	Qatar	5,2	4
39	Malaisie	5,0	15
	Tunisie	5,0	7
44	Koweït	4,6	5
	Lituanie	4,6	9
	Afrique du Sud	4,6	11
71	Chine	3,4	16
	Arabie Saoudite	3,4	5



TRANSPARENCY MAROC

الجمعية المغربية لمحاربة الرشوة

	Syrie	3,4	5
77	Bénin	3,2	3
	Egypte	3,2	8
	Mali	3,2	5
	Maroc	3,2	7
	Turquie	3,2	13
97	Algérie	2,7	6
	Liban	2,7	5
145	Bangladesh	1,5	8
	Haïti	1,5	5

Parmi les sources utilisées dans le classement du Maroc figurent les suivantes :

Source	Economist Intelligence Unit	Information International	Merchant International Group	World Markets Research Centre
Adresse Internet	www.eiu.com	www.information-international.com	www.merchantinternational.com	www.wmrc.com

REGULARISATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Le conseil national de Transparency Maroc, issu de l'assemblée générale de juillet 2004, a tenu le 11 septembre sa seconde réunion régulière.

Au cours de cette séance, le conseil a pris acte de la délivrance, par l'autorité administrative, du récépissé de dépôt du dossier de renouvellement de ses organes et débattu des questions portées à l'ordre du jour, en particulier du plan d'action proposé par le Bureau exécutif.

L'obtention du récépissé provisoire, tel qu'il est prévu par la loi, met fin à neuf années de



TRANSPARENCY MAROC

الجمعية المغربية لمحاربة الرشوة

tergiversations de la part de l'autorité administrative et entérine la reconnaissance de fait de la place que l'association a acquise tant au niveau national qu'international en tant que membre dynamique du réseau civil d'action pour la transparence et la lutte contre la corruption. Le Conseil National salue cette sage décision et espère qu'elle augure d'une ère nouvelle du respect intégral de la liberté d'association et d'engagement d'un partenariat multilatéral fécond en vue de l'édification d'un système national d'intégrité.

C'est dans ce cadre que l'association inscrit le plan d'action qu'elle a approuvée au cours de cette réunion. Se référant notamment à ses documents fondateurs et au manifeste des 15 mesures prioritaires adopté en 2003, le plan d'action qu'elle a approuvée définit d'une part, les moyens de renforcement de son organisation interne et d'autre part les mesures nécessaires au développement d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption portée par une large coalition constituée des pouvoirs publics, de la société civile et des opérateurs économiques.

L'adhésion du Maroc à la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption constitue une opportunité formidable pour marquer le départ d'une politique nationale partagée en la matière. La volonté politique ainsi exprimée, à l'échelle internationale, engage notre pays à procéder, dans les meilleurs délais, à la publication de cette convention au Bulletin Officiel et à la mise en place des mesures destinées à assurer son application.

Dans la perspective d'élargir le front de lutte contre la corruption voulue par la société internationale, Transparency Maroc qui a été historiquement l'initiateur de la célébration d'une journée annuelle de lutte contre la corruption, a décidé de retenir, à compter de cette année, la date du 9 décembre qui a été proclamée Journée mondiale de Lutte Contre la Corruption. Le 6 janvier commémora dorénavant la naissance de l'association. Transparency Maroc souhaite vivement qu'à l'occasion de la célébration de la 1ère Journée mondiale, le 9 décembre prochain, le Maroc se distinguera parmi les nations qui se seront engagées résolument en faveur de l'édification d'un système national d'intégrité par la mobilisation de ses forces, sur la voie de la transparence qui est aussi celle de l'égalité des chances, de l'état de droit et du fondement d'un développement durable.

Le Conseil National,
Casablanca, le 11 septembre 2004